



Nouvelle période de glaciation en vue

Nos salaires sont bloqués depuis 2010 et le gouvernement compte poursuivre le gel du point d'indice ces prochaines années.

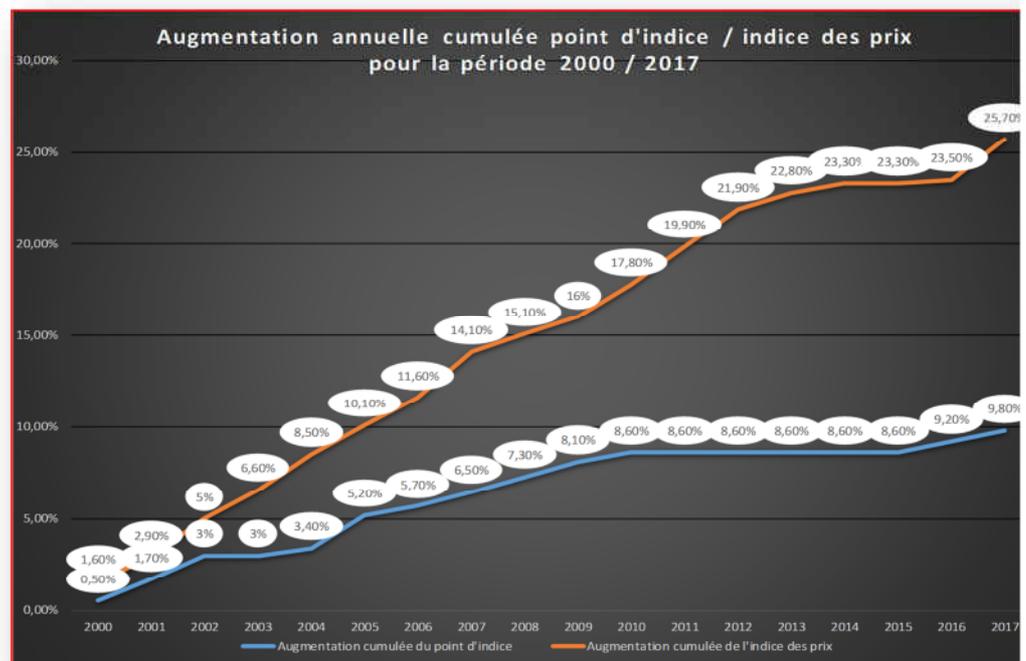
Le point d'indice, c'est quoi ?

Le point d'indice sert de base au calcul du traitement des fonctionnaires et contractuels.

Comment a évolué le point d'indice ?

De janvier 2000 à janvier 2018, le point d'indice a progressé de 9,8 % alors que l'inflation sur la même période progressait de 23,70 %, soit une différence de 13,90 %.

Pour un débutant dans la fonction publique, à grille indiciaire identique, cela représente donc une perte de rémunération de 13,90 % sur la période, ce que la CGT estime inacceptable. Cette diminution est en réalité probablement supérieure à cause de l'indexation de certaines primes sur l'indice de rémunération.



Les personnels fonctionnaires et contractuels subissent depuis le mois de juillet 2010 le gel du point d'indice. Il a pour conséquence une perte importante de leur pouvoir d'achat qui ne fait que s'accroître d'années en années.

Stagnation des salaires + inflation = Perte de pouvoir d'achat.

Augmentation des cotisations = Diminution des salaires

**Fédération Nationale des
Travailleurs de l'Etat**

263 rue de Paris- Case 541
 93515 Montreuil Cedex
 Tel : 0155828600
 Fax : 0155828601
 Mail : trav-etat@cgt.fr

Que font les gouvernements successifs ? Ils continuent de taper dans la poche des agents du service public, sous prétexte de réduire le déficit du budget de l'état.

Mais où va l'argent de l'état, notre argent. Il est distribué aux grandes entreprises par le biais du CICE*.

Depuis l'année 2013, c'est 20 milliards d'euros qui sont effectivement versés aux entreprises au titre du CICE, pour censément investir, créer de l'emploi. Pourtant, le nombre de demandeurs d'emploi ne cesse progresser, tout comme l'emploi précaire, et les plans sociaux se multiplient avec la loi travail.

Pour la **CGT**, les agents de la fonction publique ne peuvent rester la variable d'ajustements budgétaires des injustes politiques d'austérité.

Un service public efficace, au service d'une population en augmentation constante, implique aussi une reconnaissance par la rémunération de ses agents et un vrai déroulement de

La Cour des comptes ne s'interroge pas sur le coût exorbitant du CICE qui, depuis sa mise en place en 2013 n'a pas permis une baisse du chômage : le nombre de demandeurs d'emplois ayant augmenté d'un demi-million.



CICE* : Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

**La CGT revendique le dégel du point d'indice,
le rattrapage des sommes perdues, l'abrogation du jour de carence,
et un véritable déroulement de carrière pour toutes et tous.**

Après le succès de l'action Fonction Publique du 22 mars dernier, qui a mobilisé plus 500 000 personnels, nous devons continuer de nous battre pour notre statut, nos salaires et pour un service public de qualité.



N'ATTENDONS PAS LE DÉGEL,